car, ainsi que l'a dit l'hon. député de Peel et d'autres hon. membres, le projet qui nous est offert n'est qu'une mesure temporaire, un expédient à l'aide duquel on compte surmonter nos difficultés, un projet d'union qui doit faire pour le présent, mais sur la durée (Ecouter ! duquel on ne compte pas. écoutez!) De fait, nous n'aurons pas là une constitution qui pourra durer, mais une œuvre qu'il faudra changer de temps en temps jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la détruire de fond en comble ou à en faire quelque chose de passable. (Ecoutes! écoutes!) Il me semble, M. l'ORATEUR, que lorsque le gouvernement responsable a été donné à ce pays, et que l'on a appris à son peuple qu'à l'avenir il allait exercer le droit de penser pour lui-même; il me semble, dis-je, que ce droit est foulé aux pieds, lorsqu'un certain nombre d'hommes du Canada passent un contrat avec certaines autres personnes des provinces inférieures, - au nombre de trente-trois, qu'ils le signent et déclarent ensuite que les représentants du peuple de ces provinces devront d'abord s'y soumettre, et après eux le peuple; que ni le peuple ni ses représentants n'auront le pouvoir de le changer ou amender, et que si nous insistons sur notre droit de l'amender, nous allons retomber dans les difficutés que des hon. messieurs se sont plu à exagérer; car on a été jusqu'à dire que le pays était à la veille d'une révolution, qui éclatorait certainement si la mesure n'était pas acceptée dans son entier. (Ecoutez! écoutez!) Je pense que cette proposition ne passera pas, qu'elle ne sera pas acceptée avec autant d'empressement que se l'imaginent les hon. messieurs. Le peuple est trop intelligent, pour confier le règlement d'une question aussi importante que celle-ci,-car elle est intimement lice à sa prospérité et à son bonheur futurs, — à un petit nombre d'hommes quelque puissent être leurs talents et leur capacité; et si le projet est accepté sans que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer à ce sujet, les hon. messieurs, lorsqu'ils retourneront auprès de leurs électeurs, s'entendront dire que le peuple a des droits qui doivent être respectés; qu'il aime à être consulté sur le caractère de la constitution qui doit le gouverner, et qu'avant qu'elle ne soit Jéfinitivement adoptée, il tient à dire si elle lui convient et s'il est satisfait de ceux qui se chargent d'agir pour lui.

L'Hon. M. McGEE—Ce qu'il avait à dire

il l'a dit en approuvant ce que nous avons

fait. (Ecouter I écouter !) M. M. C. CAMERON—Ce que je voudrais, c'est qu'il eut pleine occasion d'approuver ou d'improuver ce qui a été fait, et je ponse que si elle lui était donnée, son approbation ne serait pas aussi spontanée que paraissent le croire les hon, messieurs de l'autre côté. (Ecoutes ! écoutez !) On a dit que j'avais manqué à ma promesse en me déclarant contre ce projet, et que mes commettants m'avaient euvoyé ici parce qu'ils me croyaient partisan de cette mesure ; eh bien ! à cela je réponds que je suis encore à attendre leur reproche sous ce rapport; que je n'ai encore entendu de leur part aucune plainte sur ma conduite politique; que j'ai au contraire recu une lettre qui l'approuve, et que le hasard veut que cette lettre m'ait été écrite par celui qui était jadis un zélé partisan du président du conseil. (Ecoutez ! écoutez !) Jo ne sache pas que uulle part le peuple ait approuvé le projet, ainsi que nous le dit le ministre de l'agriculture; à la prochaine élection, il manifestera certainement son approbation, mais il est probable que ce sera dans un tout autre sens. Parce je viens de dire, le président du conseil va peut-être

croire que j'ai quelque animosité personnelle L'Hon. M. BROWN-Aucunement.

contre lui...

M. M. C. CAMERON - Mais s'il le croit il se trompe grandement. Je n'ai rien contre Quant à ce qui me regarde personnellement, il peut rester dans le gouvernement aussi longtemps qu'il le pourra; je lui assure qu'il ne me verra jamais lui faire d'opposition factiouse. (Ecouter! écouter!) Si je ne m'abuse pas, mon soul désir est de favoriser les intérêts et la prospérité de mon pays; mais je suis loin de croire que l'on arrivera à ce résultat par l'adoption du projet. (Ecoutez! écoutez!) Je suis bien d'avis qu'un projet d'union avantageuse à toutes ces provinces serait possible, mais je ne crois pas que la confédération soit ce projet là. Je ne crois pas qu'il soit logique d'adopter celui-ci quand on sait que plus tard il faudra courir risque de pouvoir ou de ne pouvoir pas le modifier. Les hou. messieurs du Bas-Canada ne font que retarder l'époque où ils seront sur un pied d'égalité avec le reste de la population. Mais en changeant aujourd'hui la constitution, est-il sage ou prudent de le faire d'une manière incomplète, qui nous forcera à demander plus tard de nouvelles modifications, c'est-à-dire à la suite